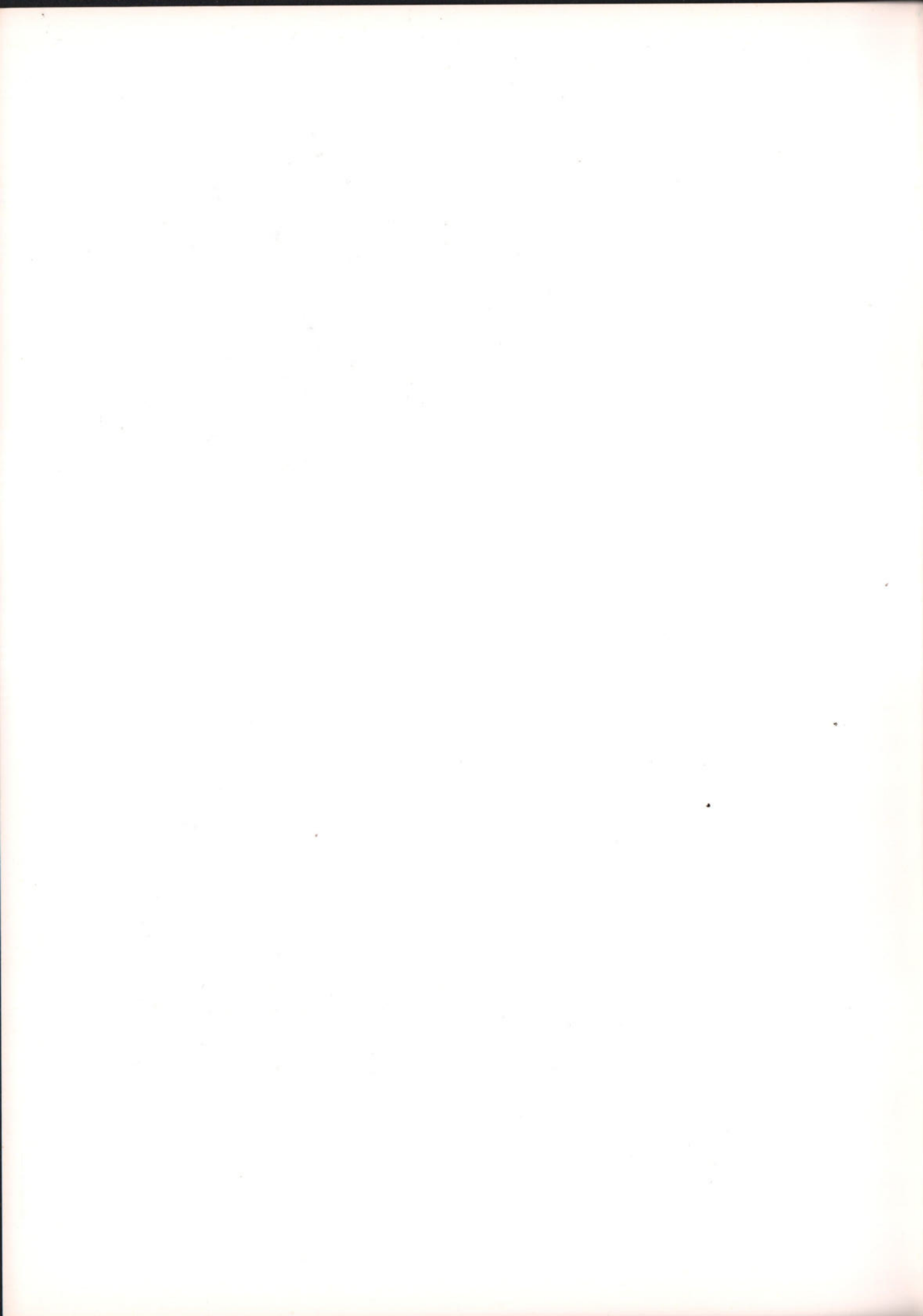


EXERCICE 1983
Rapports

du Conseil d'Administration
et du Collège des Commissaires
à l'Assemblée générale des Associés
du 30 avril 1984

SOCIETE
DES TRANSPORTS
INTERCOMMUNAUX
DE CHARLEROI





SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE CHARLEROI

Siège social : Chaussée de Namur, 28
6080 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

EXERCICE 1983

**RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU COLLEGE DES COMMISSAIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 30 AVRIL 1984**



Chaque station a son charme et sa personnalité : « Beaux-Arts », certainement la plus importante, est à la fois sobre et élégante. (Photo DETON 2000 - Charleroi)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	A. DEVOGEL	Président
	Th. TOUSSAINT	Président suppléant
M ^{me}	J. AVONS	Administrateur
MM.	A. BAUDSON	»
	J. BOUDART	»
	J.C. DEHOVRE	»
	Ph. DEMOULIN	»
	S. DETHIER	»
	X. DUSART	»
	B. GINTER	»
	J. HOYAUX	»
	R. PINON	»
	G. POURVEUR	»

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. J. BECHET

CHARGE DE MISSION DU GOUVERNEMENT

M. H. COURTOIS

DELEGUE DU MINISTERE DES FINANCES

M. M. LEGON

COMITE DE GESTION

MM.	A. DEVOGEL	Président
	Th. TOUSSAINT	Président suppléant
	J. BOUDART	Administrateur
	B. GINTER	»
	X. DUSART	»

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Mmes B. DEFEYTER
P. CARENA
M. Th. MARCHAL

DIRECTION GENERALE

M. G. DELVA
Directeur Général a.i.
Secrétaire du Conseil d'administration
et du Comité de gestion



24 mai 1983 — Monsieur Herman DE CROO, Ministre des Communications et des P.T.T., inaugure la station «Beaux-Arts». (Photo DETON 2000 - Charleroi)

TABLE DES MATIERES

	Pages
Rapport du Conseil d'administration	7
Conseil d'administration, Comité de gestion, Collège des commissaires .	9
Généralités	11
Actif industriel	13
— Lignes exploitées	13
— Longueur du réseau	13
— Parc de véhicules	13
Personnel	14
— Effectif	14
— Appointements, salaires et avantages	14
— Distinctions honorifiques	15
Exploitation	16
— Tarif	16
— Renseignements généraux annuels	18
Résultat du compte d'exploitation	19
— Compte d'exploitation	19
— Dépenses relatives au personnel	19
Examen du bilan au 31 décembre 1983	21
Rapport du Collège des commissaires	27
Comptes annuels	29
— Bilan	30
— Résultats d'exploitation	32
— Annexes	36



« La direction et le personnel de la STIC vous remercient de votre fidélité et vous souhaitent un joyeux Noël et une heureuse année 1984 ».

Tel était le thème de l'opération « Père Noël » organisée en décembre 1983.

(Photo DETON 2000 - Charleroi)



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 30 AVRIL 1984**

Messieurs,

Conformément à l'article 31 des statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de notre société au cours de l'exercice 1983 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1983.



Dans sa hotte, le Père Noël de la STIC a apporté aux habitants de Charleroi, 24 nouveaux autobus.
(Photo DETON 2000 - Charleroi)



**CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITE DE GESTION,
COLLEGE DES COMMISSAIRES**

Suiyant les dispositions statutaires, les mandats d'administrateur de Messieurs G. POURVEUR, R. PINON, J. BOUDART et X. DUSART sont venus à expiration lors de l'assemblée générale du 25 avril 1983.

Un arrêté royal du 23 avril 1983, produisant ses effets le 25 avril 1983, a renouvelé pour 6 ans le mandat de Monsieur J. BOUDART.

Un arrêté royal du 2 août 1983, produisant ses effets le 25 avril 1983, a renouvelé pour 6 ans les mandats de Messieurs R. PINON et G. POURVEUR.

Le mandat de Monsieur X. DUSART, représentant le personnel de la société, a été renouvelé par son organisation syndicale.

Afin d'assurer la succession de Monsieur M. LEONARD, Monsieur G. DELVA a été nommé directeur général ad intérim le 1er mai 1983. D'autre part, Monsieur le Ministre a confié à Monsieur M. LEONARD une mission de conseiller.

Un arrêté ministériel du 18 avril 1983, a désigné Monsieur H. COURTOIS comme chargé de mission du Gouvernement, à partir du 1er mai 1983, en remplacement de Monsieur M. WOITCHIK.

Enfin l'assemblée générale du 25 avril 1983 a renouvelé pour un an les mandats de commissaires aux comptes de Madame B. DEFEYTER et Monsieur Th. MARCHAL et a nommé Madame P. CARENA comme troisième commissaire en remplacement de Monsieur E. ALLARD.



24 mai 1983 — La liaison entre «Beaux-Arts» et «Paradis» est devenue une réalité et les nouvelles motrices peuvent emmener leurs premiers passagers entre Charleroi et Fontaine-l'Évêque.

De gauche à droite, on reconnaît Messieurs André DEVOGEL, Président du Conseil d'Administration de la STIC, Herman DE CROO, Ministre des Communications et des P.T.T., Philippe MAYSTADT, Ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan, Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE, Bourgmestre de Charleroi. (Photo Ville de Charleroi)



24 mai 1983 — Monsieur DEGAUQUE, Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque, accueille les invités à la station «Paradis».

(Photo Ville de Charleroi)

I. GENERALITES

Nous avons enregistré en 1983 une hausse du nombre de voyageurs de 1,17 %. Il faut toutefois signaler que ce chiffre a été influencé par les grèves qui ont atteint 21 jours en 1982 contre 10 jours en 1983.

L'enveloppe budgétaire, qui nous avait été octroyée pour 1983, ne permettait pas d'envisager des prolongations ou des adaptations de lignes qui auraient entraîné des dépenses supplémentaires.

Toutefois, nous avons essayé d'améliorer les services, en utilisant plus rationnellement les moyens mis à notre disposition. Nous avons en fait réduit les prestations pendant les heures moins productives pour les utiliser pendant les heures plus productives et cela, afin d'essayer de réduire légèrement les dépenses mais surtout d'offrir un meilleur service à la clientèle et d'obtenir une augmentation des recettes.

C'est ainsi qu'en combinant les lignes 7 et 22 le soir et tôt le matin pour ne former qu'une seule ligne (le 722), nous avons pu améliorer les fréquences sur les lignes 7, 22, 32 et 13.

A cette occasion, et afin de rentabiliser au plus vite les restructurations, nous avons encore intensifié les campagnes de promotion à l'égard de la clientèle (dépliant toutes boîtes, avis dans la presse, information aux arrêts).

Le 24 mai, Monsieur Herman DE CROO, Ministre des Communications et des Postes, Télégraphes et Téléphones, a inauguré les nouvelles stations de métro « Beaux-Arts » et « Dampremy ». Avec ces mises en service, neuf stations sont actuellement à la disposition de la clientèle : 4 sur la boucle centrale (Sud, Villette, Ouest et Beaux-Arts) et 5 sur l'antenne de Fontaine-l'Evêque (Piges, Dampremy, Morgnies, Leernes et Paradis). Les travaux ont continué à être exécutés principalement sur l'axe Est-Ouest afin de réaliser le plus rapidement possible la liaison entre d'une part Fontaine-l'Evêque et d'autre part Gilly et Châtelet.

Le montant des investissements a atteint 1.389.815.181 F contre 2 milliards en 1982 et en 1981. Cette réduction risque d'entraîner un retard par rapport au planning de mise en service qui avait été fait sur une base de 2 milliards par an.

Nous pouvons toutefois espérer qu'à partir de 1984, nous atteindrons de nouveau, les 2 milliards car il est prévu qu'un budget complémentaire sera accordé à Charleroi pour accélérer la construction de la boucle côté Est de la ville et de permettre ainsi une exploitation cohérente de l'axe Est-Ouest.

Le métro de Charleroi est devenu une véritable vitrine d'exposition de l'industrie belge.

A ce titre, la STIC participe à la promotion de ces industries en recevant des délégations étrangères venant visiter le nouveau matériel et les installations (U.S.A., Angleterre, Espagne, Maroc, Philippines, Japon, Inde, Pakistan, Chine, Vietnam, Ceylan, Indonésie, Birmanie et Corée).

Pour accueillir au mieux ce public international ainsi que le public local s'intéressant au métro, nous avons ouvert un centre de relations publiques dans la station Beaux-Arts. Pour animer de façon régulière ce centre et atteindre son objectif qui est d'offrir à la population un transport urbain attractif, faisant partie intégrante de la vie de Charleroi, la STIC a décidé de s'associer à différents organismes de façon à réaliser une complémentarité entre leurs différentes activités pour le bien de la population de Charleroi (participation à l'opération Colorville, collaboration avec l'Echevinat de la Culture et de l'Instruction pour l'animation des stations et l'information des jeunes).

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Père Noël de la STIC a circulé dans les autobus en distribuant des caramels aux enfants et un calendrier aux adultes.

Nous avons également participé à la campagne anti-vandalisme organisée par la Jeune Chambre Economique de Charleroi.

De plus, la STIC a participé à différentes manifestations :

- l'exposition, « Les Yeux sur le Rail », organisée dans les locaux du Musée du Verre à l'occasion du 100ème anniversaire des transports urbains à Charleroi
- l'exposition consacrée à l'année mondiale des Communications au centre des Communications Nord à Bruxelles
- l'exposition Design pour l'Etat au Design Center à Bruxelles
- différentes foires commerciales (Charleroi Nord, Ransart, Salon des P.M.E. à Marchienne-au-Pont).

Nous avons également essayé de mieux informer le personnel sur l'évolution des transports à Charleroi. A cet effet, nous avons organisé une journée Portes Ouvertes qui a débuté à la station Beaux-Arts par la projection du montage audio-visuel sur le métro de Charleroi et qui s'est prolongée par la visite des stations et des chantiers.

Nous attachons une grande importance à la mise en place du métro qui sera l'épine dorsale du transport urbain de demain; toutefois, nous tenons à offrir à notre clientèle un service de qualité dans l'immédiat. C'est pourquoi, nous avons mis en service, à partir du mois de novembre, des nouveaux autobus (24 dès janvier 1984) plus confortables qui ont été appréciés par les voyageurs.

Le budget 1983, qui devait servir de base au plan quinquennal d'assainissement, a été respecté.

Pour 1984, nous avons obtenu une majoration de budget de 4 %, réduit cependant de 1 % en vertu de l'A.R. n° 97. Toutefois, les dépenses nouvelles d'entretien des stations de métro ont été considérées comme charges nouvelles de service public imposées par l'Etat. Pour répondre à ces dépenses, un montant de 9,7 millions a été ajouté au budget 1984.

En vue de trouver une solution à la desserte de la région de Charleroi, le Ministre des Communications a demandé de lui préparer une étude approfondie visant à la création éventuelle d'une société nouvelle pour la région carolorégienne.

Le dossier a été remis à Monsieur le Ministre des Communications à qui il appartient maintenant de prendre une décision concernant la structure de cette nouvelle société.

Si l'on veut que le transport en commun soit rationnellement exploité à Charleroi et que le merveilleux outil que représente le métro léger soit bien utilisé, il faut qu'une décision soit prise rapidement. C'est l'intérêt du transport en commun, des voyageurs et de toute l'agglomération de Charleroi.

Nous ne pouvons qu'espérer que toutes les parties, directement concernées par la réalisation rapide de ce projet fondamental, aboutiront à un accord et s'attacheront à en faire une réalité vivante.

II. ACTIF INDUSTRIEL

1) Lignes exploitées

La longueur totale des lignes au 31 décembre 1983 est de 188 km 810, elles se répartissent comme suit :

n° 2	Charleroi (Gare du Sud) à Châtelineau (Taillis-Prés)	8 km 000
n° 4	Charleroi (Gare du Sud) à Châtelineau (Gare)	8 km 645
n° 5	Charleroi (Gare du Sud) à Montignies-sur-Sambre (Roctiau)	5 km 625
n° 6	Charleroi (Gare du Sud) à Montignies-sur-Sambre (Neuville)	4 km 540
n° 7	Charleroi (Gare du Sud) à Fleurus	14 km 715
n° 8	Charleroi (Beaux-Arts) à Châtelet (Saint-Roch)	9 km 700
n° 9	Jumet (Trou) - Charleroi - Couillet - Loverval	11 km 660
n° 10	Couillet (Fiestaux) - Charleroi (Gare du Sud) - Cité Alouette	9 km 670
n° 11	Ransart - Gilly (Cimetière) - Montignies (Place)	9 km 590
n° 12	Jumet (Hamendes) - Montignies (Place) - Couillet (Centre) - IMTR	11 km 590
n° 12'	Gilly (Cimetière) - Montignies (Place) - Couillet (Centre) - IMTR	11 km 680
n° 13	Beaux-Arts - Châtelet (Saint-Roch)	12 km 335
n° 16	Charleroi (Gare du Sud) à Montignies-sur-Sambre (Neuville et Place)	5 km 390
n° 19	Charleroi (Gare du Nord) - Loverval	6 km 645
n° 20	Charleroi (Gare du Sud, Viaduc, Gare du Nord, Hôpitaux)	2 km 900
n° 22	Charleroi (Gare du Sud) - Châtelineau (Place Destrée)	8 km 100
n° 25	Charleroi (Gare du Sud) à Châtelineau (Floche)	10 km 300
n° 32	Charleroi (Gare du Sud) à Pironchamps (Place)	9 km 000
n° 35	Charleroi (Gare du Sud) - Pironchamps (Eglise) - Farciennes (Place)	12 km 190
n° E	Beaux-Arts - Couillet - Loverval - Nalinnes - Joncret	16 km 535
		188 km 810

2) Longueur du réseau

La longueur du réseau qui représente la longueur des lignes en tenant compte des tronçons communs est de : 108 km 934.

3) Parc de véhicule

- Le parc de matériel roulant comptait 91 autobus au 31 décembre 1983. L'âge moyen de ces véhicules est de 7 ans.
- 24 nouveaux autobus ont été commandés, 21 ont été reçus en 1983 et 3 en 1984
- On a déclassé 3 autobus Brossel et 19 autobus Fiat.

III. PERSONNEL

EFFECTIF

La répartition du personnel en activité au 31 décembre se compare comme suit pour les deux dernières années :

			1982	1983
Appointés S.T.I.C.	Hommes		41	41
	Femmes		4	4
	S.S.E.	Hommes	33	32
	+ P.T.U.	Femmes	15	15
			93	92
Salariés S.T.I.C.	Hommes		243	244
	Femmes		16	15
	S.S.E.	Hommes	—	—
		Femmes	2	2
			261	261
Total général			354	353

Quant aux pensionnés et aux veuves d'agents, ils étaient au nombre de :

		1982	1983
Pensionnés		79	76
Veuves		79	78
Total général		158	154

APPOINTEMENTS, SALAIRES ET AVANTAGES

Les modifications suivantes sont intervenues au cours de l'année 1983 :

1. Salaires et avantages extra-légaux

La Commission paritaire des tramways, trolleybus et autobus urbains a décidé de prolonger la convention collective de 1980 complétée par celle de 1981 et 1982, jusqu'au 31 décembre 1983.

De plus, l'âge auquel les agents pourront demander le bénéfice des dispositions de la convention collective du travail n° 17 a été ramené à 55 ans.

Par l'Arrêté Royal n° 180 du 30.12.1982, la liaison des rémunérations à l'indice des prix à la consommation a été limitée, pour les deux premières adaptations, à la partie de la rémunération ne dépassant pas le montant de la rémunération mensuelle garantie (29.611 F au 1/12/82).

Le système normal d'indexation a pu être réappliqué après l'indexation forfaitaire du mois d'août. Toutefois, l'indice mensuel des prix à la consommation, à prendre normalement en considération, a été remplacé par la moyenne des indices des prix à la consommation des quatre derniers mois.

En application de cette nouvelle règle, une augmentation de 2 % des appointements et salaires a eu lieu au 1^{er} décembre.

Les rémunérations mensuelles ont donc évolué comme suit :

au 1 ^{er} avril	: + 594 F
au 1 ^{er} août	: + 604 F
au 1 ^{er} décembre	: + 2 %

2. Charges légales

Les plafonds des cotisations patronales à la sécurité sociale ont été supprimés à partir du 1^{er} octobre 1982. A partir de cette date, le calcul des charges patronales s'est fait sur les rémunérations brutes non limitées.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Les distinctions suivantes ont été attribuées en 1983 :

- 4 Décorations du Travail de première classe.
- 3 Décorations du Travail de seconde classe.

Nous renouvelons nos sincères félicitations aux agents qui ont mérité ces distinctions et remercions l'ensemble de notre personnel pour le zèle dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son travail.

IV. EXPLOITATION

TARIFS

Un réajustement des tarifs, en vigueur depuis le 1^{er} avril 1982 a été approuvé par arrêté ministériel en date du 14 janvier 1983.

Les nouveaux tarifs, qui sont entrés en vigueur le 17 janvier 1983, sont reproduits ci-après :

Billets ordinaires		Cartes de 7 voyages	
Zones	Prix d'un parcours	Zones	Prix d'un parcours
1 et 2	25 F	1 et 2	14,57 F
3 et +	35 F	3 et +	29,14 F

Abonnement scolaire (trajet domicile-école)	trimestriel	: 1 et 2 zones	1.250 F
		: 3 zones et +	1.400 F
	10 mois	: 1 et 2 zones	3.200 F
		: 3 zones et +	3.650 F
Abonnement scolaire (libre parcours)	trimestriel	: zones 1-2-3	1.500 F
		: tout le réseau	1.720 F
	12 mois	: zones 1-2-3	3.850 F
		: tout le réseau	4.550 F
Abonnement A.U.C. (abonnement urbain de Charleroi)	mensuel	:	700 F
	annuel	:	7.000 F
Abonnement A.U.C. Junior-senior	mensuel	:	600 F
	annuel	:	6.000 F
Abonnement général réseau STIC + zone A.U.C. de la SNCV	mensuel	:	900 F
	annuel	:	9.000 F
Abonnement général Junior-senior	mensuel	:	775 F
	annuel	:	7.750 F



Décembre 1983. Les bus sont décorés de guirlandes.
Le Père Noël de la STIC passe de l'un à l'autre :
il distribue des bonbons aux enfants et
des calendriers aux adultes.
(Photo DETON 2000 - Charleroi)



27 octobre 1983 — « Colorville » — La ville de
Charleroi inaugure les fresques murales du complexe
« Beaux-Arts » : M. Christian HOCQUET a peint
les murs surplombant la station d'autobus.
M. Christian VANGENHENDE est l'auteur
de la fresque située à l'arrière de la station
« Beaux-Arts ». (Photo Ville de Charleroi)



27 octobre 1983 — Station « Beaux-Arts » —
En présence des autorités communales,
inauguration du Centre des Relations publiques
et des sculptures de M. DUSEPULCHRE.
Il s'agit du début d'une série d'actions de
complémentarité entre la Ville de Charleroi
et la STIC. En effet, un des objectifs
de la STIC est d'offrir un réseau de transport
urbain cohérent et attractif,
faisant partie intégrante de la vie de Charleroi.
(Photo Ville de Charleroi)

On trouvera dans le tableau ci-dessous des renseignements concernant les kilomètres effectués, les recettes et les voyageurs transportés au cours des 5 dernières années.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX ANNUELS

	1979	1980	1981	1982	1983
Kilomètres effectués					
Services réguliers	3.711.212	3.656.108	3.651.942	3.485.435	3.648.923
Services spéciaux	76.533	74.696	66.604	67.433	70.811
	3.787.745	3.730.804	3.718.546	3.552.868	3.719.734
Voyageurs					
Billets	3.123.711	2.888.530	2.719.956	2.012.364	1.923.383
Cartes	5.298.144	4.950.144	5.143.706	4.897.025	4.878.482
Abonnés					
ouvriers	186.132	154.938	127.104	26.364	—
scolaires	3.937.646	4.049.050	4.167.830	4.365.046	4.697.018
A.U.C.	711.823	936.723	1.148.553	1.154.904	1.102.260
Services spéciaux	339.738	294.986	288.002	235.111	253.179
Voyageurs totaux	13.597.194	13.274.371	13.595.151	12.690.814	12.854.322
Recettes brutes trafic					
Billets	44.507.485	46.218.012	44.819.486	40.357.867	43.718.019
Cartes	46.643.315	49.297.184	54.256.572	64.015.092	72.979.526
Abonnements					
ouvriers	924.204	874.676	736.931	158.751	—
scolaires	7.651.644	8.497.642	9.629.315	11.286.818	15.409.199
A.U.C.	2.474.918	3.400.445	4.314.511	5.518.718	6.334.110
Services spéciaux et divers (*)	6.931.024	7.254.814	7.536.826	8.031.704	9.475.262
Recettes brutes totales du trafic	109.132.590	115.542.773	121.293.641	129.368.950	147.916.116
T.V.A. sur recettes	— 5.772.481	— 6.129.508	— 6.439.069	— 6.868.145	— 7.836.270
Recettes nettes totales du trafic	103.360.109	109.413.265	114.854.572	122.500.805	140.079.846
Nombre de jours d'exploitation	362	359	363	344	355

(*) Il s'agit de recettes nettes.

V. COMPTE D'EXPLOITATION (Article 38 des statuts)

Le compte d'exploitation de l'exercice 1983 se présente comme suit :

A. Recettes nettes

a) Recettes du trafic	.	.	.	.	.	.	.	.	.	140.079.846
b) Recettes de publicité	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1.456.513
c) Produits de location	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1.145.518
d) Autres recettes	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8.404.426
										F 151.086.303

B. Dépenses

a) Dépenses d'exploitation et d'entretien										
1) Appointements, salaires et charges sociales	.	.	.	.	.	.	.	.	.	297.927.588
2) Carburants et lubrifiants	.	.	.	.	.	.	.	.	.	30.283.159
3) Matières et divers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	65.716.061
										F 393.926.808
b) Dotation au fonds de renouvellement	.	.	.	.	.	.	.	.	.	23.072.000
c) Charge d'assurances accidents tiers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	11.654.804
d) Intérêts et amortissements d'emprunts	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3.215.732
										F 431.869.344
Mali du compte d'exploitation	.	.	.	.	.	.	.	.	.	F 280.783.041

DEPENSES RELATIVES AU PERSONNEL

- a) Le total des rémunérations payées au cours de l'exercice s'élève à . F 221.340.134
b) Les charges sociales à caractère légal atteignent . F 110.174.891
et représentent 49,78 % de l'ensemble des salaires et appointements

Elles comprennent :

- les cotisations patronales pour la sécurité sociale des travailleurs, cotisations qui couvrent :
 - la pension légale;
 - l'assurance maladie-invalidité;
 - l'assurance maladies professionnelles;
 - l'assurance chômage;
 - les allocations familiales (y compris le pécule familial de vacances);
 - les quatre semaines de vacances avec double pécule pour 3 semaines des salariés;

Les cotisations sont restées, pendant toute l'année 1983, identiques à celles du dernier trimestre 1982, soit :

Périodes	Sur les salaires non plafonnés, majorés de 8 %	Sur les appointements non plafonnés
du 1.1.1983 au 31.12.1983	38,79	24,04

- le double pécule des salariés pour la quatrième semaine;
- la cotisation pour couvrir les accidents de travail;
- les jours fériés légaux;
- le double pécule se rapportant aux vacances des appointés;
- le salaire hebdomadaire garanti complété par le salaire mensuel garanti;
- les congés pour événements familiaux et pour l'accomplissement d'obligations civiques;
- l'intervention dans les abonnements sociaux S.N.C.B.;
- le service médical du travail.

c) Les avantages extra-légaux s'élèvent à . F 28.723.379
et représentent 12,98 % de l'ensemble des salaires et appointements.

Ils comprennent :

- les congés d'ancienneté;
- les pensions complémentaires aux agents retraités ainsi qu'aux veuves et orphelins;
- la dotation au fonds spécial pour malades et invalides;
- la masse d'habillement;
- les allocations familiales complémentaires;
- l'allocation au fonds syndical;
- l'allocation au fonds social national;
- les secours extraordinaires;
- des primes diverses.

Le total des charges et avantages à caractère légal et extra-légal s'élève donc à 62,75 % de l'ensemble des salaires et appointements.

VI. EXAMEN DU BILAN AU 31 DECEMBRE 1983 *

ACTIF

III. Immobilisations corporelles

A. Terrains et constructions			
— Terrains		3.291.800	
— Constructions	53.593.231		
Amortissements	<u>— 18.139.991</u>	<u>35.453.240</u>	38.745.040
B. Installations, machines et outillage			
— Installations, machines et outillage	27.578.016		
Amortissements	<u>— 17.044.510</u>		10.533.506
C. Mobilier et matériel roulant			
— Mobilier et matériel de bureau	5.980.989		
— Mobilier et matériel de service social	1.387.858		
Amortissements	<u>— 4.686.988</u>	2.681.859	
— Matériel roulant d'exploitation			
Amortissements	<u>155.859.174</u> <u>— 102.125.099</u>	<u>53.734.075</u>	
— Autre matériel roulant	5.232.000		
Amortissements	<u>— 4.639.990</u>	<u>592.010</u>	57.007.944
D. Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles			
— Immobilisations en cours			<u>6.409.554</u>
			F 112.696.044

IV. Immobilisations financières

C. Autres immobilisations financières :			
1) Actions et parts	62.000		
2) Autres créances et cautionnements en numéraire	<u>177.522</u>	F	239.522

Ce poste comprend essentiellement les sommes déposées à titre de cautionnement auprès de la Régie des Télégraphes et des Téléphones ainsi qu'une participation auprès de la firme CESI qui s'occupe de la médecine du travail.

* La numérotation des postes du bilan est conforme à la présentation des comptes annuels prescrits par la législation en vigueur.

VI. Stocks

A. Matières premières, matières consommables et fournitures

Ce poste comprend les stocks suivants :

— pièces de rechange autobus et approvisionnements généraux	15.655.908
— billets et cartes	1.503.797
— emballages	37.180
	17.196.885

Déduction faite de la provision pour dépréciation magasin . .

— 575.372

F 16.621.513

VII. Créances à un an au plus

A. Résultant de livraisons de biens ou de prestations de services :

a) Transports spéciaux	6.491.856	
b) Ministère des Communications	19.437.519	
c) Divers	887.933	26.817.308

B. Autres créances

2. Autres débiteurs

a) Avances sur salaires et appointements	13.100.809	
b) Débiteurs divers :		
— T.V.A.	352.139	
— frais à facturer	2.703.744	
— Etat belge, subsides d'exploitation	22.783.041	
— Etat belge, quote-part intérêts sur emprunts (2 ^e semestre 82)	709.519	
— Divers	237.691	39.886.943 F 66.704.251

IX. Valeurs disponibles

a) — Banque	135.817.117	
— Fonds d'emprunt	662.401	136.479.518
b) Comptes chèques postaux . .		1.725.867
c) Caisse		1.367.711
d) Timbres fiscaux		810
		F 139.573.906
TOTAL DE L'ACTIF		F 335.835.236

PASSIF

I. Capital F 145.500.000

Le capital est représenté par :

14.550 parts sociales de 10.000 F détenues par les pouvoirs publics à raison de :

- 13.772 parts pour l'Etat;
- 772 parts pour la ville de Charleroi;
- 3 parts pour la ville de Châtelet;
- 1 part pour la ville de Fleurus;
- 2 parts pour la commune de Gerpinnes.

IV. Perte reportée :

a) Perte non compensée par l'Etat		
de 1966	10.107	
de 1975	1.047.808	
	1.057.915	
b) Perte due aux amortissements exceptionnels qui ont été constitués lors de l'inventaire des immobilisations corporelles	70.001.584	F - 71.059.499
Les subventions à recevoir de l'Etat, en vertu de la loi du 22 février 1961, pour assurer l'équilibre du compte d'exploitation de l'exercice 1983 s'élèvent à	280.783.041	
Les acomptes reçus au 31 décembre 1983 totalisent	258.000.000	
Le solde à recevoir, soit	22.783.041	
a été porté dans les créances à un an au plus.		

VII. Provisions pour risques et charges

1. Provisions pour grosses réparations et gros entretiens autobus	15.068.003	
2. Provisions pour consommation pneus	3.455.253	
3. Provisions pour travaux et charges différés	32.426.678	
4. Fonds de renouvellement	7.675.427	F 58.625.361

VIII. Dettes à plus d'un an

E. Etablissements de crédit

a) Emprunts à long terme pour immobilisations nouvelles	14.061.000	
b) Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations	16.152.000	30.213.000

Il s'agit des emprunts ci-après, contractés auprès du Crédit communal de Belgique.

Année	Valeur nominale	Remboursement				Montant restant à rembourser le 31.12.84
		effectué au 31.12.82	effectué en 1983	à effectuer en 1984	total au 31.12.84	
1972	21.000.000	21.000.000	0	0	21.000.000	0
1973	43.000.000	31.711.000	5.289.000	0	43.000.000	0
1973	4.000.000	2.112.000	284.000	296.000	2.692.000	1.308.000
1974	17.000.000	7.820.000	1.156.000	1.207.000	10.183.000	6.817.000
1974	33.000.000	25.047.000	3.894.000	4.059.000	33.000.000	0
1975	8.000.000	3.152.000	528.000	544.000	4.224.000	3.776.000
1975	5.000.000	3.240.000	555.000	590.000	4.385.000	615.000
1976	4.000.000	1.324.000	252.000	264.000	1.840.000	2.160.000
1976	10.000.000	5.410.000	1.070.000	1.110.000	7.590.000	2.410.000
1977	15.000.000	6.600.000	1.515.000	1.605.000	9.720.000	5.280.000
1978	4.000.000	1.372.000	388.000	404.000	2.164.000	1.836.000
1979	2.000.000	502.000	184.000	194.000	880.000	1.120.000
1979	3.100.000	483.600	173.600	179.800	837.000	2.263.000
1980	4.000.000	652.000	352.000	368.000	1.372.000	2.628.000
	173.100.000	116.425.600	15.640.600	10.820.800	142.887.000	30.213.000

H. Autres dettes

Garanties et cautionnements en espèces reçus	56.000 F	30.269.000
--	----------	------------

Il s'agit de garanties reçues pour loyers et téléphones.

IX. Dettes à un an au plus :

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

10.820.800

Il s'agit des annuités d'emprunts venant à échéance dans un délai d'un an.

**COMMENT ?
LA LIGNE 13
EST AMELIOREE ?**

AIDEZ-NOUS A MIEUX VOUS TRANSPORTER
N'HESITEZ PAS A ENVOYER VOS CRITIQUES
AU SERVICE MARKETING-RELATIONS

SOIR

placements du matin
se forment plus qu'une
(00) : LA LIGNE 722
**UTES LES 30 MINUTES
SUR LA LIGNE 722**

722	
19 18	19 46
19 34	20 04
19 43	20 13
19 47	20 20
19 50	20 27
20 30	21 07
20 33	21 10
20 36	21 13
20 39	21 16
20 42	21 19
20 45	21 22
20 48	21 25
20 51	21 28
20 54	21 31
20 57	21 34
21 00	21 37
21 03	21 40
21 06	21 43
21 09	21 46
21 12	21 49
21 15	21 52
21 18	21 55
21 21	21 58
21 24	22 01
21 27	22 04
21 30	22 07
21 33	22 10
21 36	22 13
21 39	22 16
21 42	22 19
21 45	22 22
21 48	22 25
21 51	22 28
21 54	22 31
21 57	22 34
22 00	22 37
22 03	22 40
22 06	22 43
22 09	22 46
22 12	22 49
22 15	22 52
22 18	22 55
22 21	22 58
22 24	23 01
22 27	23 04
22 30	23 07
22 33	23 10
22 36	23 13
22 39	23 16
22 42	23 19
22 45	23 22
22 48	23 25
22 51	23 28
22 54	23 31
22 57	23 34
23 00	23 37
23 03	23 40
23 06	23 43
23 09	23 46
23 12	23 49
23 15	23 52
23 18	23 55
23 21	23 58
23 24	24 01
23 27	24 04
23 30	24 07
23 33	24 10
23 36	24 13
23 39	24 16
23 42	24 19
23 45	24 22
23 48	24 25
23 51	24 28
23 54	24 31
23 57	24 34
24 00	24 37
24 03	24 40
24 06	24 43
24 09	24 46
24 12	24 49
24 15	24 52
24 18	24 55
24 21	24 58
24 24	25 01
24 27	25 04
24 30	25 07
24 33	25 10
24 36	25 13
24 39	25 16
24 42	25 19
24 45	25 22
24 48	25 25
24 51	25 28
24 54	25 31
24 57	25 34
25 00	25 37
25 03	25 40
25 06	25 43
25 09	25 46
25 12	25 49
25 15	25 52
25 18	25 55
25 21	25 58
25 24	26 01
25 27	26 04
25 30	26 07
25 33	26 10
25 36	26 13
25 39	26 16
25 42	26 19
25 45	26 22
25 48	26 25
25 51	26 28
25 54	26 31
25 57	26 34
26 00	26 37
26 03	26 40
26 06	26 43
26 09	26 46
26 12	26 49
26 15	26 52
26 18	26 55
26 21	26 58
26 24	27 01
26 27	27 04
26 30	27 07
26 33	27 10
26 36	27 13
26 39	27 16
26 42	27 19
26 45	27 22
26 48	27 25
26 51	27 28
26 54	27 31
26 57	27 34
27 00	27 37
27 03	27 40
27 06	27 43
27 09	27 46
27 12	27 49
27 15	27 52
27 18	27 55
27 21	27 58
27 24	28 01
27 27	28 04
27 30	28 07
27 33	28 10
27 36	28 13
27 39	28 16
27 42	28 19
27 45	28 22
27 48	28 25
27 51	28 28
27 54	28 31
27 57	28 34
28 00	28 37
28 03	28 40
28 06	28 43
28 09	28 46
28 12	28 49
28 15	28 52
28 18	28 55
28 21	28 58
28 24	29 01
28 27	29 04
28 30	29 07
28 33	29 10
28 36	29 13
28 39	29 16
28 42	29 19
28 45	29 22
28 48	29 25
28 51	29 28
28 54	29 31
28 57	29 34
29 00	29 37
29 03	29 40
29 06	29 43
29 09	29 46
29 12	29 49
29 15	29 52
29 18	29 55
29 21	29 58
29 24	30 01
29 27	30 04
29 30	30 07
29 33	30 10
29 36	30 13
29 39	30 16
29 42	30 19
29 45	30 22
29 48	30 25
29 51	30 28
29 54	30 31
29 57	30 34
30 00	30 37
30 03	30 40
30 06	30 43
30 09	30 46
30 12	30 49
30 15	30 52
30 18	30 55
30 21	30 58
30 24	31 01
30 27	31 04
30 30	31 07
30 33	31 10
30 36	31 13
30 39	31 16
30 42	31 19
30 45	31 22
30 48	31 25
30 51	31 28
30 54	31 31
30 57	31 34
31 00	31 37
31 03	31 40
31 06	31 43
31 09	31 46
31 12	31 49
31 15	31 52
31 18	31 55
31 21	31 58
31 24	32 01
31 27	32 04
31 30	32 07
31 33	32 10
31 36	32 13
31 39	32 16
31 42	32 19
31 45	32 22
31 48	32 25
31 51	32 28
31 54	32 31
31 57	32 34
32 00	32 37
32 03	32 40
32 06	32 43
32 09	32 46
32 12	32 49
32 15	32 52
32 18	32 55
32 21	32 58
32 24	33 01
32 27	33 04
32 30	33 07
32 33	33 10
32 36	33 13
32 39	33 16
32 42	33 19
32 45	33 22
32 48	33 25
32 51	33 28
32 54	33 31
32 57	33 34
33 00	33 37
33 03	33 40
33 06	33 43
33 09	33 46
33 12	33 49
33 15	33 52
33 18	33 55
33 21	33 58
33 24	34 01
33 27	34 04
33 30	34 07
33 33	34 10
33 36	34 13
33 39	34 16
33 42	34 19
33 45	34 22
33 48	34 25
33 51	34 28
33 54	34 31
33 57	34 34
34 00	34 37
34 03	34 40
34 06	34 43
34 09	34 46
34 12	34 49
34 15	34 52
34 18	34 55
34 21	34 58
34 24	35 01
34 27	35 04
34 30	35 07
34 33	35 10
34 36	35 13
34 39	35 16
34 42	35 19
34 45	35 22
34 48	35 25
34 51	35 28
34 54	35 31
34 57	35 34
35 00	35 37
35 03	35 40
35 06	35 43
35 09	35 46
35 12	35 49
35 15	35 52
35 18	35 55
35 21	35 58
35 24	36 01
35 27	36 04
35 30	36 07
35 33	36 10
35 36	36 13
35 39	36 16
35 42	36 19
35 45	36 22
35 48	36 25
35 51	36 28
35 54	36 31
35 57	36 34
36 00	36 37
36 03	36 40
36 06	36 43
36 09	36 46
36 12	36 49
36 15	36 52
36 18	36 55
36 21	36 58
36 24	37 01
36 27	37 04
36 30	37 07
36 33	37 10
36 36	37 13
36 39	37 16
36 42	37 19
36 45	37 22
36 48	37 25
36 51	37 28
36 54	37 31
36 57	37 34
37 00	37 37
37 03	37 40
37 06	37 43
37 09	37 46
37 12	37 49
37 15	37 52
37 18	37 55
37 21	37 58
37 24	38 01
37 27	38 04
37 30	38 07
37 33	38 10
37 36	38 13
37 39	38 16
37 42	38 19
37 45	38 22
37 48	38 25
37 51	38 28
37 54	38 31
37 57	38 34
38 00	38 37
38 03	38 40
38 06	38 43
38 09	38 46
38 12	38 49
38 15	38 52
38 18	38 55
38 21	38 58
38 24	39 01
38 27	39 04
38 30	39 07
38 33	39 10
38 36	39 13
38 39	39 16
38 42	39 19
38 45	39 22
38 48	39 25
38 51	39 28
38 54	39 31
38 57	39 34
39 00	39 37
39 03	39 40
39 06	39 43
39 09	39 46
39 12	39 49
39 15	39 52
39 18	39 55
39 21	39 58
39 24	40 01
39 27	40 04
39 30	40 07
39 33	40 10
39 36	40 13
39 39	40 16
39 42	40 19
39 45	40 22
39 48	40 25
39 51	40 28
39 54	40 31
39 57	40 34
40 00	40 37
40 03	40 40
40 06	40 43
40 09	40 46
40 12	40 49
40 15	40 52
40 18	40 55
40 21	40 58
40 24	41 01
40 27	41 04
40 30	41 07
40 33	41 10
40 36	41 13
40 39	41 16
40 42	41 19
40 45	41 22
40 48	41 25
40 51	41 28
40 54	41 31
40 57	41 34
41 00	41 37
41 03	41 40
41 06	41 43
41 09	41 46
41 12	41 49

B. Etablissements de crédit		5.114.046	
Il s'agit des annuités d'emprunts et des intérêts venus à échéance au 31.12.83 mais payés en janvier 1984			
C. Dettes résultant d'achats de biens et de services		11.891.175	
Ce poste comprend la dette en- vers les fournisseurs.			
D. Dettes et provisions fiscales, so- ciales et salariales		107.490.094	
Ce poste comprend notamment les montants dus à l'Office de sécurité sociale, à l'Administration des contributions directes pour les taxes retenues à la source et des provisions pour paiement de sa- laires différés.			
E. Acomptes reçus			
— Acompte S.S.E.	14.400.000		
— Acompte pour assurance loi .	20.000	14.420.000	
G. Autres dettes		11.981.084	
Ce poste comprend la dette vis-à- vis d'autres organismes			
			F 161.717.199

X. Comptes de régularisation

Recettes à répartir	F 10.783.175
Il s'agit des recettes encaissées pour transports à réaliser.	
TOTAL DU PASSIF	F 335.835.236

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 30 AVRIL 1984**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat dont nous avons été investis conformément aux dispositions légales et statutaires par l'assemblée générale du 25 avril 1983.

Les comptes d'exploitation mensuels et les situations comptables qui en découlaient ont été vérifiés régulièrement en cours d'exercice. Nous avons procédé à la vérification de la situation semestrielle de la Société établie au 30 juin 1983.

Nous avons contrôlé la concordance entre les montants repris aux comptes annuels et les soldes de la balance générale des comptes. Nous avons procédé par sondages à la vérification des magasins. Nous avons vérifié l'exactitude des comptes financiers au moyen des documents justificatifs émis par les établissements bancaires ainsi que l'encaisse.

Les comptes débiteurs et créditeurs ont également fait l'objet de vérifications.

Nous avons, en outre, accompli la mission de contrôle du service spécial d'études attaché à la S.T.I.C.

En conclusion des contrôles effectués, nous estimons que les comptes annuels soumis à votre approbation par le conseil d'administration reflètent la situation exacte de la Société au 31 décembre 1983 et vous proposons en conséquence de les adopter.

Nous remercions vivement la Direction et les membres de la Société pour l'obligeance avec laquelle ils ont accueilli et satisfait nos diverses demandes de renseignements.

Montignies-sur-Sambre, le 22 mars 1984.

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES



La station « Dampremy » est inaugurée le 24 mai 1983.
Elle est ouverte au public le 29 mai.
(Photo P.T.U. - Bruxelles)



Station « Beaux-Arts » —
Les échanges entre le métro léger et les autobus sont facilités au maximum.
(Photo P.T.U. - Bruxelles)



Antenne de Fontaine-l'Evêque —
la traversée de Marchienne-au-Pont est en bonne voie.
(Photo P.T.U. - Bruxelles)



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 1983

Arrêtés par le Conseil d'Administration en séance du 19 mars 1984.
Vérifiés par le Collège des Commissaires en séance du 22 mars 1984.

1. BILAN

ACTIF

	Ind. méc.	Au 31 décembre 1983	Au 31 décembre 1982
III. Immobilisations corporelles			
A. Terrains et constructions	0309	38.745.040	41.190.640
B. Installations, machines et outillage	0319	10.533.506	10.683.506
C. Mobilier et matériel roulant	0329	57.007.944	70.052.944
D. Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles	0339	6.409.554	—
	0399	112.696.044	121.927.090
IV. Immobilisations financières			
C. Autres immobilisations financières			
1. Actions et parts	0421	62.000	62.000
3. Autres créances et cautionnements versés en numéraire	0423	177.522	172.122
	0499	239.522	234.122
VI. Stocks			
A. Matières premières, matières consommables et fournitures	0609	16.621.513	14.539.755
	0699	16.621.513	14.539.755
VII. Créances à un an au plus			
A. Résultant de livraisons de biens ou de prestations de services	0709	26.817.308	24.679.329
B. Autres créances			
2. Autres débiteurs	0712	39.886.943	24.715.909
	0799	66.704.251	49.395.238
VIII. Placements de trésorerie	0899	—	1.500.000
IX. Valeurs disponibles	0999	139.573.906	115.266.223
TOTAL	1999	335.835.236	302.862.428

PASSIF

	Ind. méc.	Au 31 décembre 1983	Au 31 décembre 1982
I. Capital			
A. Capital souscrit	2109	145.500.000	145.500.000
	2199	145.500.000	145.500.000
IV. Perte reportée	2499	- 71.059.499	- 71.059.499
VII. Provision pour risques et charges	2799	58.625.361	47.236.140
VIII. Dettes à plus d'un an			
E. Etablissements de crédit	2849	30.213.000	41.033.800
H. Autres dettes	2879	56.000	56.000
	2899	30.269.000	41.089.800
IX. Dettes à un an au plus			
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2909	10.820.800	15.640.600
B. Etablissements de crédit	2919	5.114.046	5.665.724
C. Dettes résultant d'achats de biens et de services	2929	11.891.175	7.406.310
D. Dettes et provisions fiscales, sociales et salariales	2939	107.490.094	79.044.381
E. Acomptes reçus	2949	14.420.000	14.492.481
G. Autres dettes	2969	11.981.084	8.924.120
	2999	161.717.199	131.173.616
X. Comptes de régularisation	3099	10.783.175	8.922.371
TOTAL	3999	335.835.236	302.862.428

2. RESULTATS

CHARGES

I. RESULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période	
		du 1.1.83 au 31.12.83	du 1.1.82 au 31.12.82
A. Marchandises, matières premières, matières consommables et fournitures			
1. Achats	4101	62.561.309	56.423.082
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	4102	-2.081.758	- 9.697
	4109	60.479.551	56.413.385
B. Biens et services divers			
1. Achats et livraisons	4111	45.047.058	33.161.711
	4119	45.047.058	33.161.711
C. Personnel			
1. Rémunérations, pensions et autres frais de personnel	4121	360.738.706	332.016.165
	4129	360.738.706	332.016.165
D. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges			
1. Amortissements	4131	20.423.534	20.392.525
3. Provisions pour risques et charges (dotations +, réductions -)	4133	11.389.221	10.771.523
	4139	31.812.755	31.164.048
E. Autres charges d'exploitation	4149	8.231.990	1.607.234
Coût des ventes et des prestations	4199	506.310.060	454.362.543

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période	
		du 1.1.83 au 31.12.83	du 1.1.82 au 31.12.82
A. Chiffres d'affaires	5109	140.079.846	122.500.805
C. Travaux internes valorisés aux immobilisations	5129	6.411.304	6.131
D. Autres produits d'exploitation	5139	72.775.278	62.535.890
Ventes et prestations	5199	219.266.428	185.042.826

II. RESULTATS FINANCIERS

A. Charges des dettes à plus d'un an				B. Produits des autres créances, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles			
1. Intérêts	4201	4.551.296	5.896.679		5219	9.436.397	7.296.764
	4209	4.551.296	5.896.679				
B. Charges des dettes à un an au plus	4219	—	250				
				C. Autres produits financiers	5229	61.684	61.957
C. Autres charges financières							
2. Charges financières diverses	4222	256.825	273.120				
	4229	256.825	273.120				
Charges financières	4299	4.808.121	6.170.049	Produits financiers	5299	9.498.081	7.358.721

III. RESULTATS EXCEPTIONNELS

CHARGES

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période	
		du 1.1.83 au 31.12.83	du 1.1.82 au 31.12.82

PRODUITS

B. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés ou désaffectés

Produits exceptionnels

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période	
		du 1.1.83 au 31.12.83	du 1.1.82 au 31.12.82
	5319	12.886	0
	5399	12.886	0

V. RESULTAT DE L'EXERCICE

Total des charges	4599	511.118.181	460.532.592

1. Intervention de l'Etat dans les résultats d'exploitation
2. Intervention de l'Etat dans les résultats financiers et exceptionnels
A. Perte de l'exercice

Total des produits

		280.783.041	266.060.420
		1.557.745	2.070.625
	5509	0	0
		282.340.786	268.131.045
	5599	511.118.181	460.532.592

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

A. Solde en perte à imputer			
1. Résultat de l'exercice	4601	0	0
2. Résultat reporté	4602	71.059.499	71.059.499
	4609	71.059.499	71.059.499
Total	4699	71.059.499	71.059.499

C. Perte à reporter

Total

	5629	71.059.499	71.059.499
	5699	71.059.499	71.059.499

3. ANNEXES

	Ind. méc.	Terrains et constructions	Ind. méc.	Installations, machines et outillage
1. Valeur comptable au 31.12.82	6331	41.190.640	6361	10.683.506
a. Prix d'acquisition	6332	56.885.031	6362	24.827.217
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6334	15.694.391	6364	14.143.711
2. Mutations de l'exercice	6335	— 2.445.600	6365	— 150.000
a. Acquisitions	6336		6366	+ 2.770.229
b. Cessions et retraits en prix d'acquisition	6338		6368	— 19.430
c. Transfert d'une rubrique à une autre	6340		6370	
f. Amortissements ou réduction de valeur				
— constitués	6344	— 2.445.600	6374	— 2.920.229
— annulés à l'occasion de retraits ou de cessions	6345		6375	+ 19.430
3. Valeur comptable au terme de l'exercice	6348	38.745.040	6378	10.533.506
a. Prix d'acquisition	6349	56.885.031	6379	27.578.016
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6351	18.139.991	6381	17.044.510
	Ind. méc.	Mobilier et matériel roulant	Ind. méc.	Immobilisations en cours et acomptes versés
1. Valeur comptable au 31.12.82	6391	70.052.944	6421	—
a. Prix d'acquisition	6392	193.057.967	6422	—
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6394	123.005.023	6424	—
2. Mutations de l'exercice	6395	— 13.045.000	6425	6.409.554
a. Acquisitions	6396	+ 2.012.705	6426	6.409.554
b. Cessions et retraits en prix d'acquisition	6398	— 26.610.651	6428	
c. Transfert d'une rubrique à une autre	6400		6430	
f. Amortissements ou réduction de valeur				
— constitués	6404	— 15.057.705	6434	
— annulés à l'occasion de retraits ou de cessions	6405	+ 26.610.651	6435	
3. Valeur comptable au terme de l'exercice	6408	57.007.944	6438	6.409.554
a. Prix d'acquisition	6409	168.460.021	6439	6.409.554
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6411	111.452.077	6441	

	Ind méc.	Montants relatifs à l'exercice	
		clôturé	précédent
7. Réductions de valeurs actées en application de l'art. 31 alinéas 2, 3 et 4 sur			
c. Les créances à un an au plus	6703	967.703	967.703
8. Placements de trésorerie (actif RUB VIII)			
d. Comptes à terme	6804	0	1.500.000
11. Provisions pour risques et charges			
a. Charges de grosses réparations et de gros entretien	7001	15.068.003	14.684.182
c. Autres risques et charges	7008	43.557.358	32.551.958
12. Montant ou partie de dettes garanties par			
c. Les pouvoirs publics belges	7103	41.033.800	56.674.400
13. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (rubrique IX du bilan)			
e. Etablissements de crédit	7207	10.820.800	15.640.600
16. Rémunérations, pensions et autres frais de personnel			
a. Rémunérations	7501	221.340.134	209.050.232
b. Cotisations patronales d'assurance sociale	7502	83.611.955	75.485.291
c. Autres avantages sociaux et frais de personnel	7503	40.753.197	33.036.542
d. Pensions de retraite et de survie	7504	14.533.118	13.914.690
17. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, aux administrateurs, gérants, commissaires, anciens administrateurs, gérants et commissaires	7601	500.302	529.410

Les engagements

Les engagements de la société s'élèvent, au 31.12.1983, à 86.394.681 F. Ils concernent principalement les engagements d'acquisition d'autobus, de gros outillages et de pièces de rechange.

Règles d'évaluation

A. Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Ils ont été évalués à leur valeur d'apport, d'acquisition ou de revient. Lorsque cette valeur initiale n'a pu être retrouvée, elle a fait l'objet d'une estimation.

L'amortissement des biens, dont l'achat a été financé par le compte d'exploitation, est opéré intégralement dans l'année.

Pour les biens financés par emprunts, l'amortissement est pratiqué au rythme des remboursements puisque la dotation, mise à charge du compte d'exploitation, est calculée de manière à couvrir les intérêts et les tranches de remboursement des emprunts.

B. Les stocks sont évalués à leur prix moyen pondéré.

C. Les provisions pour risques et charges sont alimentées :

- pour les grosses réparations à raison de 2,26 F au kilomètre;
- pour la provision « autres risques et charges » :
 - à raison de 0,53 F au kilomètre pour l'achat des pneus
 - à concurrence des nécessités pour les travaux et charges différés.

D. Tous les autres éléments d'actif et de passif ont été actés pour leur valeur comptable.

Régime complémentaire de pension

L'allocation octroyée par la société à ses pensionnés et à leurs ayants droit résulte d'une convention collective.

Cette allocation complète la pension légale de façon à assurer aux bénéficiaires des ressources en rapport avec le salaire de l'agent de même qualification et ancienneté.

Le compte « Pensions » a été conçu comme un compte commun à tous les agents, excluant de ce fait toute formation de pension à titre individuel. Il n'est par conséquent prévu aucune réserve mathématique, la charge « Pensions » étant supportée par le compte d'exploitation suivant autorisation du Ministère des Communications.

Capital

entièrement libéré : F 145.000.000.

Le capital est représenté par :

14.550 parts sociales de 10.000 F détenues par les pouvoirs publics à raison de :

- 13.772 parts pour l'Etat;
- 772 parts pour la ville de Charleroi;
- 3 parts pour la ville de Châtelet;
- 1 part pour la ville de Fleurus;
- 2 parts pour la commune de Gerpinnes.

Constitution de la société

Association de droit public constituée, par acte passé devant le Ministre des Communications, le 5 décembre 1961, conformément aux dispositions de la loi du 22 février 1961 relative à la création de sociétés de transports en commun urbains, publiée au « Moniteur belge » du 28 février 1961.

La constitution de la société a été approuvée par arrêté royal du 31 décembre 1961, publié au « Moniteur belge » du 19 janvier 1962.

Modification des statuts

- Modification de l'article 30 des statuts approuvée par arrêté royal du 7 juillet 1965, publié au « Moniteur belge » du 17 juillet 1965.
- Modifications approuvées par arrêté royal du 20 juillet 1978, publié au « Moniteur belge » du 15 septembre 1978, suite au rachat par l'Etat de l'apport des anciens concessionnaires dans le capital social de la société, approuvée par arrêté royal du 20 mars 1978, publié au « Moniteur belge » du 15 septembre 1978.
- Modification de l'article 5 des statuts, approuvée par arrêté royal du 31 décembre 1983, publié au « Moniteur belge » du 7 janvier 1984, suite à la prolongation de la durée de la société.

Conclusions du rapport des Commissaires à l'assemblée générale ordinaire

En conclusion des contrôles effectués, nous estimons que les comptes annuels, soumis à votre approbation par le conseil d'administration, reflètent la situation exacte de la société au 31 décembre 1983 et vous proposons, en conséquence, de les adopter.

pour copie conforme



